



Arrêté 2025.05_02

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisation préalable de pose de panneaux événementiels temporaires sur le domaine public

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de Monsieur Patrick VELANY, Président du Comité Loisirs, en date du 19 mai 2025 visant à la pose de panneaux d'affichage en bordure de route pour annoncer le méchoui de Moncy organisé par l'association qui aura lieu le week-end du 19 juillet 2025.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Patrick VELANY est autorisé à poser des panneaux événementiels temporaires en bordure des routes aux entrées et sorties ou en des endroits passagers stratégiques des communes déléguées de Valdallière à partir du 27 juin 2025 pour annoncer le méchoui de Moncy organisé par l'association qui aura lieu le week-end du 19 juillet 2025.

Ce dernier veillera à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état de propreté, une semaine au plus tard après l'évènement.

Fait à Valdallière, le 22 mai 2025

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

